



Conditions générales de SAVE A LIFE

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 1er janvier 2024 et peuvent être modifiées en tout temps, sans préavis. En réservant une prestation de SAVE A LIFE, vous acceptez les présentes conditions générales.

1. Réservations

Toute réservation à un cours en salle implique d'avoir pris connaissance des Conditions générales au préalable. Toute réservation implique de s'acquitter de l'intégralité du paiement et de conserver la quittance de paiement afin de la présenter au secrétariat ou au formateur au début de son cours. Toute prestation achetée à SAVE A LIFE est valable un an à partir de l'achat. Si la prestation n'a pas été effectuée dans ces délais, elle ne sera plus valide et ne pourra plus être utilisée. Tout déplacement ou annulation de cours est possible que jusqu'à 72h avant le cours (jours ouvrables). Si le cours est annulé ou manqué à moins de 72h, la prestation est due et aucun remboursement n'est possible sauf en cas de présentation d'un certificat médical attestant une incapacité en cas de maladie ou d'accident.

2. Cours en salle

Afin de finaliser les formalités d'inscription, il faut être sur le lieu du cours au moins 10 minutes avant le début de celui-ci. La présence à toutes les heures de cours est obligatoire pour pouvoir obtenir l'attestation. Si le participant manque une partie du cours, le paiement n'est pas remboursé. Tout retard de plus de 15 minutes sera considéré comme une absence et pourrait entraîner l'exclusion du cours ou la non-validation de la certification. Le formateur peut exclure en tout temps un participant au cours qui perturbe le bon déroulement de ce dernier. Le paiement n'est pas remboursé.



2/2

Tout déplacement de cours n'est possible que jusqu'à 72h avant le cours (jours ouvrables) par téléphone. Email ou sms pas admis. SAVE A LIFE se réserve le droit d'annuler un cours pour effectifs insuffisants ou toute autre raison. Dans ce cas, les participants seront avertis dans les meilleurs délais. Les cours doivent être payés à l'inscription. Aucun remboursement n'est possible sauf en cas de présentation d'un certificat médical attestant d'une incapacité en cas de maladie ou d'accident. En cas de perte d'une attestation de cours, un émolument de CHF 30.- sera perçu pour un duplicata. La personne inscrite doit vérifier les informations personnelles figurant sur l'attestation.

3. Protection des données

Lors de toute inscription à un cours, le participant autorise SAVE A LIFE à conserver ses données personnelles, à les utiliser à des fins administratives, statistiques ou publicitaires et à les transmettre à des tiers autorisés pour le traitement des données et soumis à une politique stricte de confidentialité, ainsi qu'à utiliser ces données dans le cadre du développement de nouvelles prestations. Les données du participant sont transmises de manière automatisée aux autorités cantonales et fédérales afin d'établir les attestations de participation. Pour des raisons de droit d'auteur, les photos et les prises de vue sont interdites dans tous les locaux de la société sauf en cas d'accord de la direction. Il est également interdit de photographier les cours ainsi que les enseignants. SAVE A LIFE se réserve le droit de réaliser des photos et films et de les utiliser gratuitement dans les supports de communication ou publications.